



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1724**

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Plan de cession du patrimoine - développement économique - Cession à titre onéreux à la société GNVert d'une parcelle de terrain située avenue Clément Ader**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1724**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Plan de cession du patrimoine - développement économique - Cession à titre onéreux à la société GNVert d'une parcelle de terrain située avenue Clément Ader**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet européen "Blue Corridor" relatif aux carburants propres, dont GNVert est lauréat et du plan de cession et d'optimisation de son patrimoine, la Métropole de Lyon céderait à titre onéreux à la société GNVert la parcelle cadastrée AW 158 située avenue Clément Ader, sur la Commune de Saint Priest.

Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, ce terrain nu serait cédé à la société GNVert pour la réalisation d'une station-service au gaz.

Il s'agit d'une parcelle de 4 511 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, pour laquelle un accord a été conclu entre l'acquéreur et la Métropole, pour un montant de 370 000 € HT auquel se rajoute la TVA à 20 % qui s'élève à 74 000 €, soit un montant de 444 000 € TTC, conformément à l'évaluation domaniale ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 décembre 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession à la société GNVert, pour un montant de 370 000 € HT auquel se rajoute la TVA à 20 % qui s'élève à 74 000 €, soit 444 000 € TTC, de la parcelle cadastrée AW 158 située avenue Clément Ader à Saint Priest, selon les conditions énoncées ci-dessus,

b) - la promesse synallagmatique de vente à passer entre la société GNVert et la Métropole de Lyon concernant cette cession à titre onéreux et la sortie du bien dans le patrimoine métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4497, le 30 janvier 2017 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 444 000 €, en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 340 734,02 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.